

B.A.F.A. - 1^{ère} Partie « Stage Théorique »

- *Le Comité Inter Entreprises THALES & ADHERENTS, en collaboration avec l'association « Léo LAGRANGE », propose une session de formation au B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateurs) pendant les congés scolaires de la Toussaint 2023.*

Le public :

- *Etre enfant de salariés dont le comité est adhérent du CIE.*
- *Avoir entre 17 ans et 4 mois révolus et 21 ans au premier jour de la session.*

Le lieu :

- *Centre de vacances du CIE : Le Domaine de La Forêt - Rue Sébastien Guiziou - 29750 LOCTUDY - Tel : 02.98.87.48.47.*

Le point de regroupement :

- *Aller : rendez-vous devant la gare SNCF de Quimper. Un car attendra les participants pour les acheminer jusqu'au centre.*
- *Retour : le car déposera le groupe devant la gare SNCF de Quimper.*

Ce stage s'adressant à de futurs animateurs, le CIE n'assurera pas le transport ni l'accompagnement entre le domicile et le point de regroupement.

Les dates du stage :

- *Du 28 octobre au 04 novembre inclus.*
(Arrivé sur le centre le 27/10 au soir, départ le 04/11 en fin d'après-midi)

Le prix :

➤ 612,00 €, soit :

- 210,00 € pour les frais de stage de formation pédagogique (Organisme agréé Léo Lagrange)

- 402,00 € pour les frais d'organisation du CIE (pension complète, équipements et matériel à disposition et le transport en car entre Lorient et Clohars-Carnoët)

Nouveauté : Les frais d'organisation du CIE peuvent être subventionnés par les CSE, s'ils le désirent, avec la facture et la présentation d'un certificat de participation du stagiaire.

Le trajet Paris / Quimper et Quimper / Paris reste à la charge du stagiaire.

La facturation :

➤ Une facture sera adressée avec la confirmation d'inscription directement sur le mail personnel de chaque stagiaire.

Attention : l'inscription ne sera considérée définitive qu'à réception au CIE du règlement avant le 25/09 (voir ci-dessous).

IMPORTANT : Tout désistement entraînera des frais à hauteur de 50% du prix du séjour, soit 306,00 €.

➤ Le CIE ne s'engage pas à prendre automatiquement en stage pratique les jeunes stagiaires ayant réussi leur stage théorique. Par contre, le CIE constituera un fichier spécifique à disposition des Directeurs.

➤ Afin d'ouvrir ce stage de manière équitable à tous les jeunes, quel que soit leur lieu de résidence, nous proposons une prise en charge de la différence entre le coût réel du transport SNCF (domicile /Lorient aller/retour) et le tarif Paris/Lorient (aller/retour - base SNCF 2^{ème} classe). Le remboursement s'effectuera au retour sur présentation du billet SNCF exclusivement, par le CIE avant le 31 janvier suivant. Aucun remboursement ne sera fait après cette date.

Exemple fictif : Pierre dépense 160 € pour un billet SNCF A/R Paris/Lorient. Yves dépense 200 € pour un billet SNCF A/R Lille/Lorient, la prise en charge d'Yves sera de : $200\text{€} - 160\text{€} = 40\text{€}$

Modalités d'inscription :

- Le 11/09 : date limite de réception au CIE du formulaire de pré-inscription rempli par les postulants.
- Le 18/09 : envoi par mail au futur stagiaire de la procédure d'inscription avec la facturation. Les inscriptions se feront directement sur le site Léo Lagrange, mais le règlement total sera à retourner au CIE.
- Le 25/09 : date limite de réception au CIE du règlement.

☞ ATTENTION ! L'accès à cette formation étant limité à 35 stagiaires, le CIE a défini des critères de sélection qui s'appliqueront si le nombre de préinscriptions reçu le 11/09 est supérieur à cette capacité.

- 1^{er} critère : avoir déjà participé à des séjours de vacances du CIE comme colon.
- 2^{ème} critère : la priorité ira aux candidats 2022, refusés faute de place
- 3^{ème} critère : pour les autres, la priorité ira aux plus âgés
- 4^{ème} critère : par ordre de réception du formulaire au CIE
- 5^{ème} critère : avoir déjà participé à des séjours de vacances comme colon quel que soit l'organisateur.

Les stagiaires devront apporter leur propre petit matériel (stylo, carnet...)

###